

**Unité Départementale Aube - Haute-Marne**

TROYES, le 14 mai 2025

Nos réf. : SAU/FB/MI n° 25 - 270

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 30/04/2025

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

#### **COMMUNE DE VAUCOGNE**

13 Grande Rue  
10240 VAUCOGNE

Code AIOT : 0100015129

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 30 avril 2025 dans l'établissement COMMUNE DE VAUCOGNE implanté Coordonnées GPS : 48.52596, 4.32889 - 10240 VAUCOGNE. L'inspection a été annoncée le 19 mars 2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

Suite à mise en demeure.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- COMMUNE DE VAUCOGNE
- Coordonnées GPS : 48.52596, 4.32889 - 10240 VAUCOGNE
- Code AIOT : 0100015129
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'installation contrôlée est l'ancienne décharge municipale de VAUCOGNE.

### **Contexte de l'inspection :**

- Suite à mise en demeure

### **Thèmes de l'inspection :**

- Déchets
- Eaux souterraines

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

### **2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Situation administrative	AP de Mise en Demeure du 16/02/2024, article 1	Levée de mise en demeure
2	Situation administrative	AP de Mise en Demeure du 16/02/2024, article 2	Levée de mise en demeure

**2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats**

L'inspection des installations classées a constaté que l'accès au site est limité par la végétation d'une part et par un merlon d'autre part. L'absence de réception récente de déchets conforte l'analyse de la fin de l'exploitation du site.

**2-4) Fiches de constats****N° 1 : Situation administrative**

<b>Référence réglementaire :</b> AP de Mise en Demeure du 16/02/2024, article 1
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Régularisation de situation administrative
<b>Prescription contrôlée :</b> La commune de VAUCOGNE, dénommée ci-après l'exploitant, est mise en demeure de régulariser la situation de son site sis parcelle cadastrale 000/ZC/33 sur le territoire de sa commune, dans un délai de 6 mois à compter de la date de notification du présent arrêté.
<b>Constats :</b> Lors de la visite d'inspection, il a été constaté que l'exploitation de l'ancienne décharge est arrêtée.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Levée de mise en demeure

**N° 2 : Situation administrative**

<b>Référence réglementaire :</b> AP de Mise en Demeure du 16/02/2024, article 2
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Respect de mesures conservatoires
<b>Prescription contrôlée :</b> Dans l'attente qu'il soit statué sur la demande susmentionnée, toute réception de déchets sur la parcelle susmentionnée est interdite. L'exploitant met en place une clôture empêchant l'accès au site et les dépôts de déchets non maîtrisés et un affichage « dépôt interdit ».
<b>Constats :</b> Compte tenu de l'état de la végétation, il apparaît que la réception de déchets acceptée ou organisée n'est plus active. L'inspection a photographié l'arrêté communal n°AR2023-01 du 27 février 2023 de fermeture de la décharge mentionnant clairement l'interdiction de dépôt de déchets. L'accès au site est impossible d'une part du fait de la forte densité de végétation sur la quasi totalité de la périphérie du site et d'autre part par la mise en œuvre d'un merlon qui ne permet pas aux véhicules l'accès pour un dépôt. Plusieurs panneaux d'interdiction de dépôt ont été constatés sur le site lors de l'inspection.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Levée de mise en demeure